

LANCEMENT DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE PAT SUR ALTERNEXT

- Augmentation de capital d'environ **6 M€**
- Fourchette indicative de prix : **27 € - 33 €**
- Période de souscription du **11 mars au 31 mars 2015**
- Eligible **PEA, PEA-PME** et réductions **ISF-PME***

La société Plant Advanced Technologies (PAT), **spécialiste de l'identification et de la production de molécules végétales rares**, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission de ses actions sur le marché Alternext Paris d'Euronext.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé, le 10 mars 2015, le visa n°15-082 sur le prospectus composé du document de base, enregistré le 25 février 2015 sous le numéro I.15-007, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

DES TECHNOLOGIES TRÈS INNOVANTES, BREVETÉES ET VALIDÉES

Plant Advanced Technologies (PAT) **identifie, optimise et produit des biomolécules rares issues de plantes** à destination des marchés de la cosmétique, la chimie verte et de la pharmacie..

Créée en 2005 par Jean-Paul FEVRE et 2 chercheurs de l'INRA-INPL, PAT dispose de technologies innovantes permettant d'**identifier de nouvelles molécules rares jusque-là inaccessibles et de les produire de manière industrielle:**

- **PAT plantes à traire®**, brevet INRA-INPL exploité en exclusivité par PAT, production et récolte des principes actifs par exsudation racinaire. Ce savoir-faire innovant permet un rendement exceptionnel en molécules d'intérêt puisque la même plante **peut être récoltée jusqu'à 8 fois par an** et la production de certaines molécules **peut ainsi être multipliée par 300**.
- **PAT Friday®**, brevet PAT, production et récolte de **protéines thérapeutiques** par sécrétion foliaire de plantes carnivores génétiquement modifiées. Ce procédé apporte des avantages technologiques et économiques importants par rapport aux technologies actuellement utilisées par les grands groupes pharmaceutiques pour la production de leurs protéines thérapeutiques.

** Dans la limite du plafond mentionné dans la note d'opération (cf paragraphes 2.8 et 4.15).*

UN 1^{ER} ACTIF DÉJÀ MONDIALEMENT COMMERCIALISÉ ET 25 EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

Avec le **succès de la nouvelle gamme anti-âge d'un géant de la cosmétique** lancée en 2013, PAT a validé la qualité de ses molécules et sa capacité à les produire industriellement.

PAT dispose d'un **portefeuille de 25 autres principes actifs** en cours de développement dont plus d'une vingtaine seront **commercialisés durant les 5 prochaines années** : anti-âge, anti-inflammatoire, anti-cancer, anti-alzheimer,....

Intéressés par le caractère non destructif et industriel de la technologie PAT, de **nombreux acteurs de l'industrie cosmétique et pharmaceutique** confient d'ores et déjà à PAT la recherche de leurs actifs stratégiques à partir de végétaux rares.

UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT SUR DES MARCHÉS TRÈS PORTEURS

Solution innovante permettant de fournir un approvisionnement du marché cosmétique et pharmaceutique en **nouveaux actifs issus du végétal, ou en protéines recombinantes**, PAT ambitionne de **devenir un acteur majeur en biotechnologie végétale**.

Avec 50% de ses effectifs dédiés à la recherche, un outil de production exclusif et un savoir-faire de plus de 10 ans, Plant Advanced Technologies (PAT) dispose d'un **modèle de développement solide et sécurisé**. PAT affiche déjà un chiffre d'affaires d'1M€ avec un seul produit commercialisé et offre ainsi un très fort potentiel de croissance lié à son portefeuille d'actifs en développement et à venir.

Avec un univers végétal extrêmement riche, dont 80% reste à ce jour inexploré, le potentiel de développement de Plant Advanced Technologies est quasiment illimité.

Plant Advanced Technologies a déjà reçu de nombreux prix pour ses technologies, notamment le Prix Pierre Potier en 2006, le trophée INPI de l'innovation 2010 et 2014. PAT est lauréat du Prix Deloitte Fast 50 Grand Est en 2013 et 2014.

UNE LEVÉE DE FONDS POUR ACCÉLERER SIGNIFICATIVEMENT LE DÉVELOPPEMENT

- **Doubler** ses capacités de production;
- **Lancer** à La Réunion une serre R&D pour exploiter la biodiversité locale;
- **Déployer** son portefeuille de produits avec la mise sur le marché d'une 20aine de principes actifs d'ici 2020 ;
- **Accélérer** la commercialisation de nouvelles molécules;

OPÉRATION ELIGIBLE AUX PEA, PEA-PME ET REDUCTIONS ISF-PME*

PAT annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions PAT peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA), et des comptes PEA-PME qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

L'introduction en Bourse de PAT satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)* s'agissant de souscriptions au capital d'une PME.

Le souscripteur dispose donc de plusieurs options, certaines pouvant être combinées, pour maximiser :

- La réduction du montant de l'ISF* à payer : 50 % du montant de la souscription plafonnée à 90 000 € (mais, engagement de conservation de 5 ans + année de souscription en cours ; de plus, la souscription ne peut être faite dans un PEA ou un PEA PME).
- Et/ou la réduction de l'assiette des biens taxables à l'ISF** (et si souscription au seul titre de la réduction de l'assiette de l'ISF, possibilité de souscrire dans un compte PEA et un compte PEA PME ; Les actions souscrites n'entrent pas dans l'assiette ISF du souscripteur aussi longtemps qu'il les conserve ; pas de plafond d'investissement et pas d'engagement de conservation).
- Et/ou la réduction de l'IR à payer sur les revenus et les plus-values de cession des titres (souscription dans un compte PEA et un compte PEA PME).

** Dans la limite du plafond mentionné dans la note d'opération (cf paragraphes 2.8 et 4.15).*

***Par exemple, pour sortir de l'assiette de l'ISF dès 2016 et les années suivantes le produit de cession d'un bien professionnel, d'un actif foncier, d'une œuvre d'art, ou pour réinvestir le produit de cession d'une participation ISF cédée avant le terme de l'engagement de conservation.*

MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du Prospectus visé le 10 mars 2015 sous le n° 15-082 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) composé du Document de base enregistré le 25 février 2015 sous le n°15-007 et de la note d'opération (incluant le résumé) est disponible sans frais et sur simple demande auprès de PAT (13, Rue du Bois de la Champelle - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.plantadvanced.com et www.bourse.plantadvanced.com), de l'AMF (www.amf-france.org) et d'ARKEON Finance (www.arkeonfinance.fr).

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré le 25 février 2015 sous le n°15-007, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 10 mars 2015 sous le n°15-082.

Plus d'informations sur www.bourse.plantadvanced.com

**PAT est éligible aux dispositifs
ISF PME*, PEA et PEA –PME**

A propos de PAT :

Plant Advanced Technologies est une société Nancéienne, créée en 2005 par Jean-Paul Fèvre et 2 chercheurs de l'INRA. Elle est spécialisée dans l'identification et la révélation de biomolécules rares à destination des laboratoires pharmaceutiques et industries cosmétiques. PAT a développé des procédés de production uniques au monde basés sur une culture de plantes en aéroponie (hors sol). PAT dispose de savoir-faire uniques, brevetés mondialement et écologiques. La société est d'ores et déjà sous contrat avec des groupes prestigieux et dispose d'un très fort potentiel de croissance. FR0010785790.



Relations investisseurs

Jean-Paul FEVRE
Tél : +33 (0)3 83 94 03 42
jp.fevre@plantadvanced.com



Prestataire de services d'investissement et Listing Sponsor

Daniel RAYOT
danielrayot@arkeonfinance.fr
Tel : +33 (0)1 53 70 29 45

Philippe MONI
philippemoni@arkeonfinance.fr
Tel : +33 (0)1 53 70 29 37



Communication financière

Jérôme GACOIN
Solène KENNIS
Tel : +33 (0)1 75 77 54 68
skennis@aelium.fr

Relations Presse

Soraya PILONCHERY
Tel : +33 (0)6 20 00 62 63
spilonchery@aelium.fr



* Dans la limite du plafond mentionné dans la note d'opération (cf paragraphes 2.8 et 4.15).

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Structure de l'Offre

- Offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ouvert (OPO), principalement destinée aux personnes physiques ;
- Placement Global en France et hors de France principalement destiné aux investisseurs institutionnels.

Fourchette indicative de prix

La fourchette indicative de prix est fixée entre 27,00 euros et 33,00 euros par Action Offerte (le « Prix de l'Offre »).

Produit brut de l'émission

Environ 6,0 millions d'euros (pouvant être portés à 7,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (le tout sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 30,00 euros.)

Option de Surallocation

Au maximum 30 000 actions nouvelles, soit 13,04% de l'Offre initiale (incluant la Clause d'Extension)

Utilisation du produit de l'émission

- Doubler les capacités de production de Plant Advanced Technologies (PAT)
- Lancer une serre R&D à La Réunion pour valoriser la biodiversité locale
- Déployer le portefeuille de produits avec la mise sur le marché d'une vingtaine de principes actifs d'ici 2020
- Accélérer le développement de nouvelles molécules

Calendrier indicatif de l'opération

- 10 mars 2015 :** - Visa de l'AMF sur le Prospectus
- 11 mars 2015 :** - Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre
- Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO
- Ouverture de l'OPO et du Placement Global
- 31 mars 2015 :** - Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures
- 1^{er} avril 2015 :** - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension
- Diffusion du communiqué de presse relatif au résultat de l'Offre
- Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre
- 1^{ère} cotation des actions PAT sur Alternext
- 7 avril 2015 :** - Règlement-livraison des Actions Nouvelles de l'OPO et du Placement Global
- 8 avril 2015 :** - Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris
- 7 mai 2015 :** - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation

Engagement de conservation des actionnaires

M. Frédéric BOURGAUD et M. Jean-Paul FEVRE détenant conjointement 59,23% du capital et des droits de vote de la Société détenant conjointement 59,23% du capital et des droits de vote de la Société, se sont engagés, pendant une durée de 1 an à compter de la date de première cotation de actions de la Société sur Alternext d'Euronext Paris, à ne pas céder plus de 20% des actions qu'ils détiendront à l'issue de l'introduction sur Alternext d'Euronext Paris.

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de PAT (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par PAT d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et PAT n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

RESUMÉ DU PROSPECTUS VISÉ PAR L'AMF SOUS LE N° 15-082

Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	<ul style="list-style-type: none"> - Dénomination sociale : PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES S.A. (la « Société ») ; - Nom commercial : « PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES ».
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 13, rue du Bois de la Champelle, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - Droit applicable : droit français - Pays d'origine : France
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>La Société Plant Advanced Technologies PAT (SA) est une entreprise de biotechnologies végétales créée en 2005 à Nancy. PAT SA est un spécialiste de l'identification et de la révélation de biomolécules rares naturelles ou recombinantes. La Société a pour ambition de devenir un acteur majeur dans la création, la production et la commercialisation de biomolécules rares par biotechnologies végétales.</p> <p>Les biotechnologies végétales regroupant toutes les technologies qui font intervenir tout ou partie de plantes pour valoriser, optimiser ou modifier la production à partir des plantes (source association Française des Biotechnologies Végétales), la Société a orienté sa stratégie sur 3 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Découvrir et valoriser des biomolécules rares par l'expertise en phytochimie de son équipe 2- Optimiser la production végétale par la technologie PAT Plantes à traire® 3- Modifier les capacités de production des plantes par la technologie PAT Friday®
B.4 a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>La Société a signé fin mars 2014, un contrat de R&D avec un géant de la chimie pour la découverte, à partir des molécules naturelles issues des plantes, de nouveaux biopesticides. Cette collaboration, outre le fait d'inscrire la Société au niveau des meilleurs spécialistes mondiaux, ouvre à PAT de nouveaux marchés, non prospectés jusque-là : ceux de l'agrochimie et des produits phytosanitaires « naturels ».</p> <p>Deux autres nouveaux clients importants, dans le domaine pharmaceutique et de la cosmétique, ont signé des contrats de R&D cette année. Ces projets pourraient déboucher sur une commercialisation en 2016 ou 2017.</p> <p>Par ailleurs, deux autres produits, destinés à des groupes de cosmétiques, sont en cours de finalisation au stade préindustriel et seront prêts à rentrer dès 2015 au stade industriel (production).</p> <p>Pour la technologie PAT Friday®, une étape clé a été récemment obtenue</p>

		<p>par la validation de l'activité d'une des molécules thérapeutiques produites par les plantes carnivores. L'INSERM avec qui la Société collabore a pu démontrer la complète fonctionnalité de la protéine produite ouvrant la voie à des développements vers le diagnostic et à terme vers le médicament (maladie métabolique : carence en vitamine B12). Enfin, des molécules à activité anti-cancer, anti-Alzheimer et anti-inflammatoire sont toujours en tests pour confirmation et constitution de dossiers pré-cliniques.</p>																																																																						
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	La Société ne détient aucune participation ni aucune filiale.																																																																						
B.6	Principaux actionnaires	<p>Situation de l'actionnariat à la date de visa sur le Prospectus :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital</th> <th>Droits de vote exerçables en AG</th> <th>% de droits de vote exerçables en AG</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Société QUANTITATIS (1)</td> <td>282 143</td> <td>44,26%</td> <td>282 143</td> <td>44,26%</td> </tr> <tr> <td>M. Jean-Paul FEVRE</td> <td>30 867</td> <td>4,84%</td> <td>30 867</td> <td>4,84%</td> </tr> <tr> <td>Sous-total M. Jean-Paul FEVRE</td> <td>313 010</td> <td>49,10%</td> <td>313 010</td> <td>49,10%</td> </tr> <tr> <td>M. Frédéric BOURGAUD</td> <td>64 600</td> <td>10,13%</td> <td>64 600</td> <td>10,13%</td> </tr> <tr> <td>M. Eric GONTIER</td> <td>66 500</td> <td>10,43%</td> <td>66 500</td> <td>10,43%</td> </tr> <tr> <td>M. Régis BRUN</td> <td>3 050</td> <td>0,48%</td> <td>3 050</td> <td>0,48%</td> </tr> <tr> <td>M. Paul HANNEWALD</td> <td>2 000</td> <td>0,31%</td> <td>2 000</td> <td>0,31%</td> </tr> <tr> <td>Sous-total concert</td> <td>449 160</td> <td>70,45%</td> <td>449 160</td> <td>70,45%</td> </tr> <tr> <td>M. Thierry FEVRE</td> <td>90</td> <td>0,01%</td> <td>90</td> <td>0,01%</td> </tr> <tr> <td>Sous-total Administrateurs</td> <td>449 250</td> <td>70,47%</td> <td>449 250</td> <td>70,47%</td> </tr> <tr> <td>Autodétention (2)</td> <td>2 000</td> <td>0,31%</td> <td>2 000</td> <td>0,31%</td> </tr> <tr> <td>Autres actionnaires</td> <td>186 271</td> <td>29,22%</td> <td>186 271</td> <td>29,22%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>637 521</td> <td>100,00%</td> <td>637 521</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Société détenue par M. Jean-Paul FEVRE</p> <p>(2) Les 2 000 actions détenues par la Société correspondent à des actions émises qui sont en cours d'attribution au profit de M. Régis BRUN et de M. Paul HANNEWALD</p> <p>Les autres actionnaires sont des souscripteurs aux augmentations de capital « TEPA » réalisées en 2009, 2010 et au premier semestre 2014. Il est précisé que pour bénéficier de la réduction d'ISF, ces investisseurs doivent conserver les actions souscrites pendant une durée de 5 ans suivant l'année en cours de leur souscription.</p>	Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG	Société QUANTITATIS (1)	282 143	44,26%	282 143	44,26%	M. Jean-Paul FEVRE	30 867	4,84%	30 867	4,84%	Sous-total M. Jean-Paul FEVRE	313 010	49,10%	313 010	49,10%	M. Frédéric BOURGAUD	64 600	10,13%	64 600	10,13%	M. Eric GONTIER	66 500	10,43%	66 500	10,43%	M. Régis BRUN	3 050	0,48%	3 050	0,48%	M. Paul HANNEWALD	2 000	0,31%	2 000	0,31%	Sous-total concert	449 160	70,45%	449 160	70,45%	M. Thierry FEVRE	90	0,01%	90	0,01%	Sous-total Administrateurs	449 250	70,47%	449 250	70,47%	Autodétention (2)	2 000	0,31%	2 000	0,31%	Autres actionnaires	186 271	29,22%	186 271	29,22%	TOTAL	637 521	100,00%	637 521	100,00%
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG																																																																				
Société QUANTITATIS (1)	282 143	44,26%	282 143	44,26%																																																																				
M. Jean-Paul FEVRE	30 867	4,84%	30 867	4,84%																																																																				
Sous-total M. Jean-Paul FEVRE	313 010	49,10%	313 010	49,10%																																																																				
M. Frédéric BOURGAUD	64 600	10,13%	64 600	10,13%																																																																				
M. Eric GONTIER	66 500	10,43%	66 500	10,43%																																																																				
M. Régis BRUN	3 050	0,48%	3 050	0,48%																																																																				
M. Paul HANNEWALD	2 000	0,31%	2 000	0,31%																																																																				
Sous-total concert	449 160	70,45%	449 160	70,45%																																																																				
M. Thierry FEVRE	90	0,01%	90	0,01%																																																																				
Sous-total Administrateurs	449 250	70,47%	449 250	70,47%																																																																				
Autodétention (2)	2 000	0,31%	2 000	0,31%																																																																				
Autres actionnaires	186 271	29,22%	186 271	29,22%																																																																				
TOTAL	637 521	100,00%	637 521	100,00%																																																																				
B.7	Informations financières sélectionnées	<u>Bilan simplifié</u>																																																																						

En euros	31-déc-13 retraité	31-déc-12 retraité	30-juin-14 examen limité	30-juin-13
Actif immobilisé net	2 258 540	1 462 160	2 777 487	1 904 098
dont immobilisations incorporelles	1 063 730	908 409	1 190 669	985 891
dont immobilisations corporelles	1 163 942	493 544	1 555 725	916 501
dont immobilisations financières	30 868	60 207	31 093	1 707
Actif circulant	1 980 706	1 894 726	2 325 877	1 521 314
dont disponibilités et valeurs mobilières de placement	65 348	21 010	86 603	10 894
Charges constatées d'avance	16 186	48 870	31 004	25 299
Total actif	4 255 432	3 405 755	5 134 368	3 450 712
Capitaux propres	2 095 335	2 017 473	2 334 303	1 702 079
Dettes	2 155 897	1 388 282	2 795 866	1 748 633
dont bancaire à - d'1 an	418 155	724	149 375	183 371
dont bancaire à + d'1 an	372 661	0	590 713	342 022
dont fournisseurs	403 672	330 891	848 433	283 597
Total Passif	4 255 432	3 405 755	5 134 368	3 450 712

Compte de résultat simplifié

En euros	31-déc-13 retraité	31-déc-12 retraité	30-juin-14 examen limité	30-juin-13
Chiffre d'affaires	1 206 500	917 000	151 500	400 000
<i>dont vente de molécules</i>	<i>500 000</i>	<i>162 000</i>	<i>150 000</i>	<i>150 000</i>
<i>dont contrats de R&D et de partenariats</i>	<i>706 500</i>	<i>755 000</i>	<i>0</i>	<i>250 000</i>
Reprises sur provisions et amortissements	13 216	4 058	157	-835
Production stockée	156 971	220 364	-2 758	19 294
Production immobilisée	341 561	185 870	426 757	170 154
Total produits d'exploitation	1 742 132	1 362 513	592 458	597 976
Résultat courant avant impôts	-240 502	-352 404	-848 758	-478 373
Subventions d'investissement (1)	101 708	193 399	0	72 577
Crédit Impôt Recherche	418 526	292 394	261 729	163 980
Résultat net	67 682	125 634	-613 977	-376 524

(1) Produits exceptionnels sur opérations de capital

Le Chiffre d'affaires estimé au titre de l'exercice 2014 est d'environ 909 K€ (non audité).

Tableau de flux de trésorerie simplifié

En euros	31-déc-13 audité	31-déc-12 audité	30-juin-14 examen limité
Marge brute d'autofinancement avant production immobilisée	191 191	219 809	-811 301
<i>Production immobilisée</i>	<i>341 560</i>	<i>185 870</i>	<i>426 757</i>
Marge brute d'autofinancement après production immobilisée	532 751	405 679	-384 544
- (Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité)	-371 827	-122 632	367 074
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	160 925	283 048	-17 471
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 487 097	-404 383	-748 380
<i>dont production immobilisée</i>	<i>341 560</i>	<i>185 870</i>	<i>426 757</i>
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	1 006 016	-30 877	1 098 024
Variation de trésorerie nette	-320 156	-152 212	332 174
Trésorerie à l'ouverture	20 287	172 500	-299 868
Trésorerie à la clôture	-299 868	20 287	32 306

Le bilan et le compte de résultat simplifié tiennent compte d'une correction d'erreur de stocks au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

B.8 Information Sans objet.

	s pro forma	
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport d'audit	Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et le rapport relatif à l'examen limité des comptes intermédiaires au 30 juin 2014 ne contiennent ni réserves ni d'observations.
B.11	Fonds de roulement net	A compter de la date du visa sur le présent Prospectus, la Société dispose, avant réalisation de l'opération, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie des douze prochains mois.

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	<p>Les actions offertes, sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0010785790 ; - Mnémonique : ALPAT; - ICB Classification : 4573 – Biotechnology ; - Lieu de cotation : Alternext d'Euronext Paris.
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions émises : 200 000 actions pouvant être porté à un maximum de 230 000 en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (la « Clause d'Extension ») (ensemble, les « Actions Nouvelles ») et porté à un maximum de 260 000 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (l' « Option de Surallocation ») (les « Actions Nouvelles Complémentaires »). - Valeur nominale par action : 1,00 €.

C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit d'information ; - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Néant.
C.6	Demande d'inscription à la négociation	<p>a/ L'inscription de l'ensemble des 637 521 actions ordinaires existantes, ainsi que les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Complémentaires à provenir de l'émission objet du présent Prospectus, est demandée sur le marché Alternext d'Euronext Paris, un système multilatéral de négociation organisé (« SMNO »).</p> <p>b/ L'inscription de l'ensemble des 922 515 Bons de Souscription d'Actions existants (les « BSAR »).</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions et des BSAR seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 11 mars 2015 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions et des BSAR de la Société, sur Alternext d'Euronext Paris, devrait avoir lieu le 1er avril 2015. Les négociations devraient débiter au cours de la séance de bourse du 8 avril 2015.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.</p> <p>Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.</p>

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques propres à la Société et à son activité, dont la description complète figure au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 25 février 2015 sous le numéro I.15-007.</p> <p>Principaux risques liés à l'activité de la Société et à son marché :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés au stade de développement de la Société : PAT aborde, depuis 2013, l'étape de la commercialisation de ses produits avec un premier produit lancé au niveau mondial et poursuit le développement de 25 autres produits en partenariat avec des clients potentiels dans le domaine pharmaceutique, de la cosmétique et de l'agrochimie. - Risques de dépendance clients : les technologies de PAT s'adressent principalement à des grands groupes capables de participer aux coûts de développement des produits. Ainsi, en cas de retrait d'un client ou en cas d'échec dans le développement d'un produit, le chiffre d'affaires de la Société pourrait être sensiblement affecté. Il est par ailleurs précisé que la Société réalise à ce jour l'essentiel de son chiffre d'affaires avec un client du domaine de la cosmétique de luxe. - Risques liés au départ de collaborateurs clés : la Société estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et collaborateurs clés pourrait être effectuée, en cas de départ ou d'indisponibilité, par d'autres collaborateurs clés, le cas échéant, après une période d'adaptation et /ou de formation aux fonctions laissées vacantes. - Risques liés aux contrats de licences : le brevet intitulé « Procédé de production de métabolites à partir de végétaux cultivés hors sol » est une propriété d'INPL-INRA. La Société a signé un contrat de licence avec les établissements INRA et INPL pour la durée de vie des brevets dans les différents pays (2019). A l'échéance de ces contrats, les brevets relèveront du domaine public et la Société sera libre de continuer leur exploitation. - Risques liés à la saisonnalité de l'activité : les productions horticoles connaissent une saisonnalité importante. Pour limiter ce risque, un projet de création d'un deuxième site de production, sous des latitudes tropicales, exploitable toute l'année est en cours d'étude. - Risques liés à l'adaptation de la Société à une forte croissance : pour limiter ces risques, la Société est entrée en phase active de structuration par la construction et la mise en place d'un système de management de la qualité selon le référentiel iso9001. - Risques liés aux études et programmes de recherche : la Société développe depuis plusieurs années des activités de recherche en partenariat ou pour son propre compte. Bien qu'impliquée comme chef de file, la Société ne peut garantir que les activités de recherche confiées à des partenaires se dérouleront selon la planification initialement prévue et mèneront aux résultats attendus. - Risques technologiques : bien que disposant d'un savoir-faire et d'une licence exclusive sur le brevet des plantes à traire, il est toujours possible que l'usage de la technologie soit restreint par des brevets couvrant l'utilisation de ressources végétales pour la production d'extraits à visée cosmétique ou pharmaceutique. Les technologies d'ADN recombinant reposent quant à elles sur des savoirs faire et des brevets multiples appartenant à différentes sociétés ou instituts. La
--	--	---

		<p>Société peut utiliser ces technologies dans le cadre de l'exemption de recherche pour ses travaux internes mais il conviendra à la Société d'obtenir des licences commerciales pour chacune des technologies utilisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux plantes (OGM et non OGM) : les plantes OGM ne sont pas cultivées sur le même site que les plantes non OGM. Elles sont confinées en serre dédiée de type S2 ou en phytotrons. Le confinement en phytotrons et serres fermées des plantes OGM de la Société limite déjà les risques de dissémination. <p>La Société peut être également confrontée dans le cadre de son activité à des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liés aux fournisseurs, - liés au renouvellement des contrats de partenariat, - liés aux systèmes d'information, - liés à l'environnement concurrentiel, - liés à l'évolution du secteur. <p>Principaux risques financiers parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidité : la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, elle évalue ses décaissements opérationnels et financiers à venir pour les 12 prochains mois à environ 3,1 M€. Pour faire face à ces dépenses, les principales ressources à venir pour les 12 prochains mois se décomposent en des encaissements de subventions pour environ 0,5 M€, du Crédit Impôt Recherche pour environ 0,6 M€ et les ventes à venir devraient permettre l'encaissement d'un montant total d'au moins 2,1 M€. Par ailleurs, la trésorerie au 31/12/2014 est de 92 K€. Enfin, la Société a obtenu, début mars, un crédit court terme d'un montant de 350 000€. - Risques liés aux concours bancaires : Au 30 juin 2014, la Société a un encours bancaire global de 1,298 M€ et le plan de trésorerie prévisionnel permettra à la Société de faire face aux échéances à venir sur les douze prochains mois. - Risques de taux : il existe un seul emprunt contracté à taux variable. - Risques liés aux Crédit Impôt Recherche : la Société ne peut exclure que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société et/ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation. - Risques liés aux subventions : la Société ne peut pas garantir à ce jour qu'elle obtiendra l'accord des autorités sur les demandes de subventions en cours. <p>Principaux risques juridiques parmi lesquels :</p> <p>Faits exceptionnels et litiges : un litige en cours provient de la reprise de</p>
--	--	---

		<p>SYNTHELOR qui avait contesté une facture de prestations concernant une aide à la constitution du dossier du Crédit Impôt Recherche. La facture est payée par la Société et les frais de pénalité et intérêts sont estimés à 4 200 euros.</p> <p>Risque de dilution :</p> <p>Il s'agit du risque de dilution lié à l'exercice de tout ou partie des instruments donnant accès au capital déjà attribués ou qui seraient attribués dans le futur. La dilution issue des instruments existants représente une dilution maximum de 12,64%. Ainsi, un actionnaire détenant initialement 1% du capital de la Société et ne souscrivant pas aux actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAR en circulation verrait sa participation diminuer à 0,87% si les 922 515 BSAR en circulation étaient exercés (10 BSAR permettent la souscription d'une action nouvelle à 30,00 euros).</p>
<p>D.2</p>	<p>Principaux risques propres aux actions émises</p>	<p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées sur un marché réglementé ou un SMNO et seront soumises aux fluctuations de marché ; - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. L'insuffisance des souscriptions (moins de 75 % du montant de l'augmentation de capital envisagée) entraînera l'annulation de l'Offre ; - la cession par les principaux actionnaires existants d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse ; - la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers ; - les actions de la Société n'ayant pas vocation à être cotées sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés ; - l'exercice des instruments donnant accès au capital existants, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires. - la Société se réserve le droit de clôturer par anticipation la réception des souscriptions ouvrant droit à la réduction d'ISF si le plafond de 1 647 K€ est atteint. - parmi les souscripteurs à la présente augmentation de capital, certains choisiront d'imputer 50% du montant de leur souscription sur l'ISF 2015 en s'engageant à conserver l'ensemble des actions souscrites pendant une durée de 5 ans suivant l'année en cours de leur souscription. Etant précisé que les actions résultant de la

		présente augmentation de capital représenteront 23.88% du capital (réalisation de l'Offre à 100 au prix de 30,00 euros, soit l'émission de 200 000 Actions Nouvelles.
--	--	---

Section E – Offre		
E.1	Montant total net du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>Produit brut de l'Offre</p> <p>Environ 6,0 millions d'euros (ramené à environ 4,50 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75 %) pouvant être porté à environ 7,80 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (le tout sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 30,00 euros.). Le produit brut de l'Offre serait ramené à environ 4,05 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75 % et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au prix bas de la fourchette indicative à 27,00 €.</p> <p>Produit net de l'Offre</p> <p>Environ 5,16 millions d'euros (ramené à environ 3,74 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75 %) pouvant être porté à environ 6,87 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. (le tout sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 30,00 euros.). Le produit net de l'Offre serait ramené à environ 3,31 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75 % et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au prix bas de la fourchette indicative à 27,00 €.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 840 milliers d'euros (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 30,00 euros).</p>
E.2a	Raisons motivant l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>La Société prévoit les investissements corporels suivants dont le financement sera conditionné par la réalisation de l'augmentation de capital, objet de la Note d'Opération:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements de production dans sa serre proche de Lunéville (production, process, chauffage par biomasse) pour la partie production de molécules naturelles par le procédé PAT plantes à traire® afin de répondre à la demande des clients. (2 M€) ▪ Equipements analytiques de laboratoire pour renforcer sa recherche en phytochimie et en chimie d'hémi-synthèse. (0,5 M€) ▪ Construction d'un bâtiment (siège, bureaux et laboratoires de recherche) sur le terrain de 6 ha à Laronxe sur lequel se trouve la serre de production et de R&D pour regrouper les différentes équipes de la Société actuellement éclatées en 3 lieux (siège à Vandoeuvre les

		<p>Nancy loué, R&D hébergée à l'Université de Lorraine à Vandoeuvre les Nancy et production à Laronxe). (1 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'établissement d'une filiale (projet Zerbaz) dans un département d'outre-mer afin de travailler sur place des projets de valorisation de la biodiversité tropicale française et d'accélérer des projets de recherche métropolitains. Construction sur place d'une serre de R&D puis à terme d'une unité de production. L'intérêt de cet investissement, outre l'accès à la biodiversité des tropiques, est principalement le fait de pouvoir travailler 12 mois sur 12 au lieu de 6 en métropole pour des raisons climatiques. Les cycles de recherche et de production pour des espèces tropicales se trouveraient ainsi divisés par 2. Une demande de labellisation de ce projet a été reçue favorablement par le pôle de compétitivité Qualitropic, rendant le projet éligible à subventions pour les investissements. Selon le montage d'un établissement secondaire ou d'une filiale cet investissement pourrait être un investissement financier. (1 M€ avant subvention). ▪ Construction à terme d'une serre de type S2 confinée pour pouvoir travailler à plus grande échelle des plantes modifiées génétiquement produisant des protéines thérapeutiques ainsi que les laboratoires et équipements nécessaires à leur production. (1 M€). <p>En cas de souscription à hauteur de 75% de l'Offre, la Société arbitrera en fonction de l'ordre de priorité de ces investissements.</p> <p>A la date du présent Prospectus il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société aurait pris des engagements.</p>
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l'Offre</p>	<p>Nature et nombre des titres dont l'inscription est demandée</p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions ordinaires existantes composant le capital social, actuellement cotées sur le Marché Libre, soit 637 521 actions de 1,00 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ; - les 200 000 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 260 000 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ; - les 922 515 Bons de Souscription d'Actions Remboursables existants, actuellement cotées sur le Marché Libre. <p>Clause d'Extension</p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'Actions Nouvelles pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15%, soit un maximum de 30 000 Actions Nouvelles (la « Clause d'Extension »).</p>

Option de surallocation

Une option de surallocation (l' « **Option de Surallocation** ») portera sur un maximum d'environ 13,04% du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit 30 000 Actions Nouvelles Complémentaires dans l'optique de couvrir d'éventuelles surallocations et/ou de faciliter les opérations de stabilisation.

La société QUANTITATIS consentira à ARKEON Finance un prêt de titres de 30 000 actions, correspondant à un volume d'environ 13,04% du nombre d'Actions Nouvelles, après exercice éventuel de la Clause d'Extension.

En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, la Société portera cette information à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse.

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l' « **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l' « **Offre à Prix Ouvert** » ou l' « **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels et, au sein de l'Espace économique européen (excepté notamment, au Royaume Uni, en Italie, aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada et en Australie) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 50 % du nombre total d'Actions Offertes, hors celles émises dans le cadre de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension et avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation. Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté ou diminué en fonction de la demande dans le cadre du Placement Global.

Limitation de l'Offre

L'émission ne fait ni l'objet d'une garantie de bonne fin ni d'une garantie de placement.

Fourchette indicative de prix

La fourchette indicative de prix est fixée entre 27,00 euros et 33,00 euros par Action Offerte (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf

		<p>s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p>Méthodes de fixation du Prix d'Offre</p> <p>Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global. La Note d'Opération contient des informations relatives aux méthodes de valorisation classiques.</p> <p>Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix de l'Offre.</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante.</p> <p>Intentions de souscription</p> <p>M. Jean-Paul FEVRE, M. Frédéric BOURGAUD et M. Eric GONTIER déclarent, à la date du visa sur le Prospectus, ne pas avoir l'intention de souscrire à l'augmentation de capital objet de la Note d'Opération. A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire n'a l'intention de passer un ordre de souscription.</p> <p>Établissement financier introducteur</p> <p>Listing sponsor et chef de file teneur de livre : ARKEON Finance</p> <p>Calendrier indicatif de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> 10 mars 2015 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visa de l'AMF sur le Prospectus 11 mars 2015 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre ▪ Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO ▪ Ouverture de l'OPO et du Placement Global 31 mars 2015 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet ▪ Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) 1er avril 2015 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centralisation de l'OPO ▪ Réunion du Conseil d'administration en vue de fixer le prix définitif de l'Offre et le nombre définitif d'Actions Nouvelles
--	--	---

		<p>émises</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension ▪ Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre ▪ Avis d'Euronext relatif au résultat de l'Offre ▪ Première cotation des actions PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES sur Alternext <p>7 avril 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement-livraison des Actions Nouvelles dans le cadre de l'OPO et du Placement Global ▪ Délivrance du certificat du dépositaire des fonds ▪ Réunion du Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital <p>8 avril 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris ▪ Début de la période de stabilisation éventuelle <p>7 mai 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation ▪ Fin de la période de stabilisation éventuelle <p>Modalités de souscription :</p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 31 mars 2015 à 17 heures (heure de Paris).</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File Teneur de Livre au plus tard le 31 mars 2015 à 17 heures (heure de Paris).</p>
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission	<p>ARKEON Finance et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
E.5	Personne ou entité offrant de vendre ses actions /	<p>Personne ou entité offrant de vendre ses actions</p> <p>A la connaissance de la Société, aucun actionnaire n'a l'intention de céder des titres.</p>

	Engagement de conservation	Engagement de conservation Chacun des deux actionnaires historiques, M. Frédéric BOURGAUD et M. Jean-Paul FEVRE (directement ou au travers de sa holding QUANTITATIS SARL), détenant conjointement 59,23% du capital et des droits de vote de la Société, se sont engagés, pendant une durée de 1 an à compter de la date de première cotation de actions de la Société sur Alternext d'Euronext Paris, à ne pas céder plus de 20% des actions qu'ils détiendront à l'issue de l'introduction sur Alternext d'Euronext Paris.																																				
E.6	Montant et pourcentage de dilution	Incidence de l'émission sur la quote part des capitaux propres Sur la base des capitaux propres au 30 juin 2014 et du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'augmentation de capital, s'établiraient comme suit avec un prix d'émission de 30,00 euros (soit le point médian de la fourchette indicative de prix) : <table border="1" data-bbox="469 775 1461 1122"> <thead> <tr> <th>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</th> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération</td> <td>3,66 €</td> <td>6,99 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 75%</td> <td>8,68 €</td> <td>10,91 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100%</td> <td>9,95 €</td> <td>11,94 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension</td> <td>10,64 €</td> <td>12,50 €</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surreallocation)</td> <td>11,29 €</td> <td>13,04 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Base diluée des 922 515 BSAR en circulation</p> Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire Sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du visa sur le Prospectus, l'incidence de l'augmentation de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant initialement 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante : <table border="1" data-bbox="469 1368 1461 1715"> <thead> <tr> <th>Participation de l'actionnaire (en %)</th> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération</td> <td>1,00%</td> <td>0,87%</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 75%</td> <td>0,81%</td> <td>0,72%</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100%</td> <td>0,76%</td> <td>0,69%</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension</td> <td>0,73%</td> <td>0,66%</td> </tr> <tr> <td>Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surreallocation)</td> <td>0,71%</td> <td>0,64%</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Base diluée des 922 515 BSAR en circulation</p>	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée	Base diluée *	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	3,66 €	6,99 €	Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 75%	8,68 €	10,91 €	Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100%	9,95 €	11,94 €	Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension	10,64 €	12,50 €	Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surreallocation)	11,29 €	13,04 €	Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée *	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	1,00%	0,87%	Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 75%	0,81%	0,72%	Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100%	0,76%	0,69%	Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension	0,73%	0,66%	Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surreallocation)	0,71%	0,64%
Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée	Base diluée *																																				
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	3,66 €	6,99 €																																				
Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 75%	8,68 €	10,91 €																																				
Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100%	9,95 €	11,94 €																																				
Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension	10,64 €	12,50 €																																				
Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surreallocation)	11,29 €	13,04 €																																				
Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée *																																				
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	1,00%	0,87%																																				
Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 75%	0,81%	0,72%																																				
Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100%	0,76%	0,69%																																				
Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension	0,73%	0,66%																																				
Après émission des actions nouvelles dans le cas d'une réalisation de l'Offre à 100% avec exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surreallocation)	0,71%	0,64%																																				

E.7	Dépenses facturées à l'investisseur	Néant.
------------	--	--------